



## Collecte des déchets encombrants et des sapins de Noël par véhicule hippomobile

La Municipalité a le plaisir de vous faire part des dates de ramassage des déchets encombrants pour l'année 2021, qui auront lieu dès le 6 janvier 2021. Ces collectes sont prévues selon le calendrier ci-dessous dans chacune des quatre zones prédéfinies, dont vous trouverez le schéma au verso.

### Dates des collectes 2021

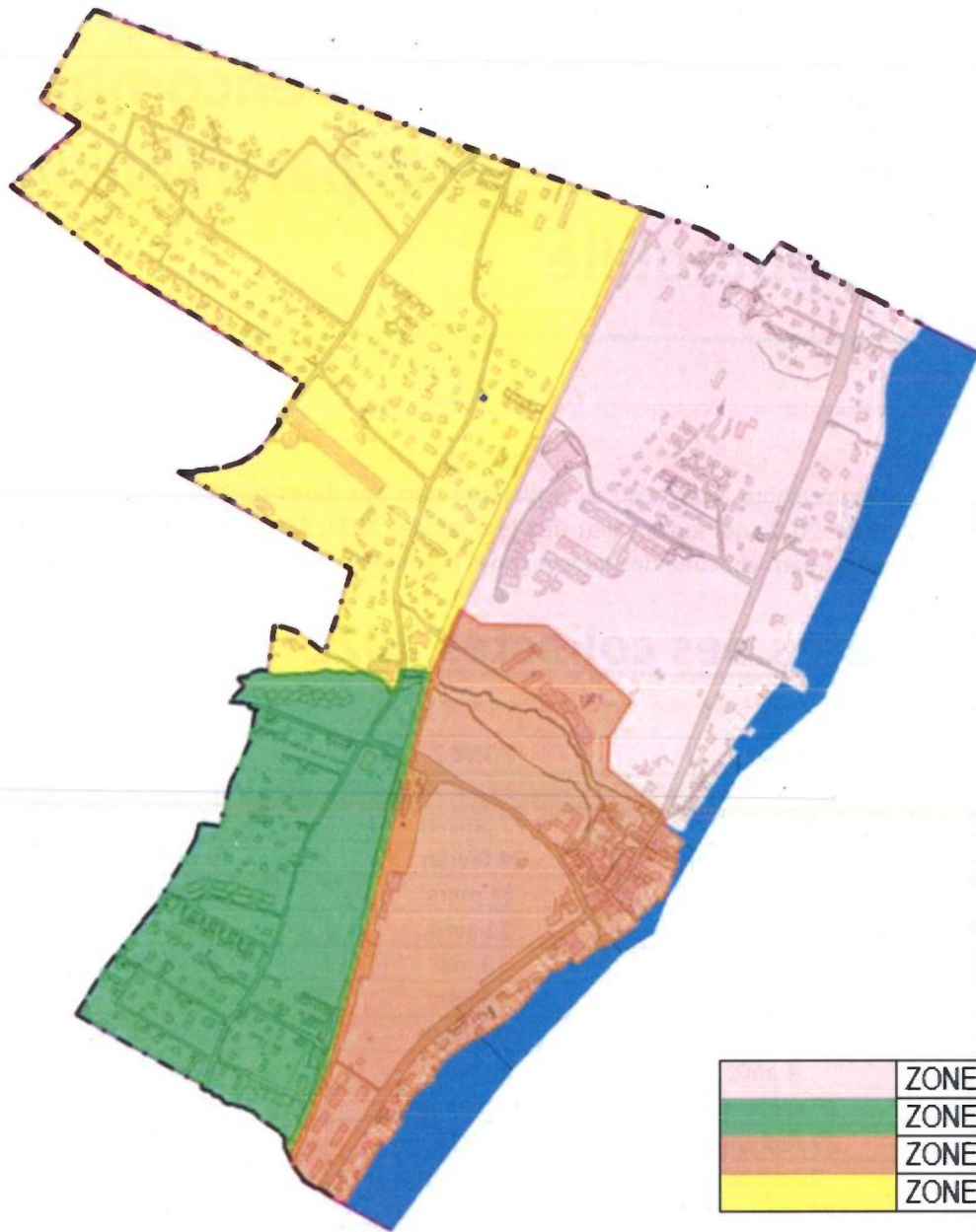
ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4
			6 janvier
20 janvier	27 janvier	3 février	10 février
17 février	24 février	3 mars	10 mars
17 mars	24 mars	31 mars	7 avril
14 avril	21 avril	28 avril	5 mai
12 mai	19 mai	26 mai	2 juin
9 juin	16 juin	23 juin	30 juin
7 juillet	14 juillet	21 juillet	28 juillet
4 août	11 août	18 août	25 août
1 <sup>er</sup> septembre	8 septembre	15 septembre	22 septembre
29 septembre	6 octobre	13 octobre	20 octobre
27 octobre	3 novembre	10 novembre	17 novembre
24 novembre	1 <sup>er</sup> décembre	8 décembre	15 décembre





Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos objets encombrants **aux abords de la route au plus tôt le soir précédant le jour de ramassage, mais au plus tard le matin même à 06h30.**

Les personnes se trouvant dans l'incapacité de déplacer leurs objets encombrants aux abords de la route sont priées de contacter Monsieur Jacques Bertoncini, technicien communal, par téléphone au 022 960 87 05 ou au 079 625 12 95, **le jour précédant le ramassage au plus tard.**

**Un ramassage des sapins de Noël aura lieu le lundi 11 janvier 2021 pour la zone 1, le mardi 12 janvier 2021 pour la zone 2, le mercredi 13 janvier 2021 pour la zone 3 et le vendredi 15 janvier 2021 pour la zone 4.**

La Municipalité



	ZONE 1
	ZONE 2
	ZONE 3
	ZONE 4

## Déchets que nous ne ramassons pas

- Les déchets spéciaux tels que les piles, les tubes fluorescents, les produits chimiques, les huiles ainsi que les substances spontanément inflammables, explosives ou radioactives.
- Les véhicules à moteur hors d'usage et leurs composants (sauf les pneus).
- Les déchets de chantier, la terre, les pierres, les briques, la boue...
- Les cadavres d'animaux, les déchets d'animaux, de boucherie et d'abattoir.
- Les déchets organiques compostables tels que les branches, le gazon et les feuilles.
- Les déchets valorisables tels que le papier, le carton, le verre, le plastique, les textiles...
- Les déchets laissés par une entreprise (c'est l'entreprise qui doit gérer ses déchets).
- Les déchets en vrac, non triés, même s'ils sont dans un container ou un sac.